



## Charte Produits/Achats

L'éventail des produits proposés par l'épicerie coopérative est constitué par ordre de priorité et selon la surface disponible de l'épicerie, par des

1. Produits alimentaires : légumes et fruits frais, produits laitiers, œufs, pain, viande, épicerie sèche, boissons,
2. Produits ménagers de base ;
3. Produits d'hygiène ;
4. Produits de « parapharmacie » ;
5. Contenants et accessoires alimentaires.

### « Acheter des produits, c'est bien...

- S'ils répondent aux besoins des consommateurs (dimension économique et qualitative) ;
- S'ils ont un moindre impact sur l'environnement (dimension écologique) ;
- S'ils contribuent à créer du lien social (dimension participative) ;
- S'ils valorisent les producteurs (dimension sociale) ».

### Cela se traduit par...

- Des prix qui sont le reflet du travail des producteurs, leur permettent une juste rémunération et assurent la pérennité de l'épicerie et de ses salariés ;
- Les produits sont prioritairement :
  - **Biologiques labellisés**, les plus respectueux des systèmes écologiques sur l'ensemble de leurs procédés de production et de distribution.
  - **En vrac**. Ceux-ci sont obligatoirement biologiques. L'objectif est d'avoir un impact sur l'environnement le plus faible possible grâce à des pratiques écoresponsables qui cherchent à réduire les pollutions, dégradations (voire destructions) des écosystèmes et à éviter les gaspillages.
  - **Locaux**, et dont on connaît la provenance. Ils sont produits au plus près du lieu de vente par cercle concentrique croissant. L'achat direct au producteur est privilégié, ainsi qu'aux groupements de producteurs et à des artisans qui transforment des matières premières locales.
  - et **de saison**.

- **Les produits non bios** doivent être produits localement (max 80km de Salins-les-Bains), emballés et sans équivalent dans la gamme des produits biologiques par leur nature ou leur qualité. Les critères de sélection pourront s'affiner avec l'expérience et le temps, par notamment la connaissance et la confiance envers les producteurs. Ces produits non bio sont regroupés et bien signalisés dans le magasin.
- Tous les produits seront issus de mode de fabrication respectant les règles du Code du travail, et le bien-être animal.
- Il sera fait appel aux centrales d'achats pour compléter l'offre locale, afin de répondre aux besoins de la vie quotidienne des usagers, et offrir une gamme de prix accessibles au plus grand nombre.

### Notion de consomm'acteur

La gamme des produits proposés dans le magasin est définie par la commission Produits/Achats, composée de coopérateurs bénévoles. Cette gamme se nourrit et s'enrichit grâce aux propositions des consommateurs, qui deviennent alors des consomm'acteurs.